

**Délibération 2.01**  
**Aides aux communes et groupements de communes**  
**Dispositifs de soutien à l'investissement - Modifications 2019**

**Intervention de Stéphane BARRE**

**Un premier mot pour saluer**, comme désormais nous le faisons chaque année, ce dispositif utile de soutien aux investissements communaux.

Les communes souffrent et ne cessent d'alerter sur leurs marges d'action qui se réduisent d'année en année, depuis que les gouvernements libéraux freinent leur capacité à agir, en leur faisant supporter une partie du poids des turpitudes de l'Etat.

Le Département vient, notamment à travers ce dispositif, faire jouer la solidarité pour les soutenir dans les investissements du quotidien qu'elles ont besoin de réaliser. C'est heureux.

**Un second mot pour nous réjouir de la collégialité** qui accompagne le suivi de ce dispositif.

Non seulement nous avons notre mot à dire, mais en plus nous sommes entendus, enfin partiellement. Mais tout de même puisque, avec d'autres collègues, nous avons insisté pour rééquilibrer cette année les interventions en faveur des communes de plus de 5.000 habitants.

Sans doute était-il nécessaire de favoriser dans ce dispositif les petites communes, nous ne le contestons pas, mais le balancier était parti du même coup un peu trop loin avec 86 % des aides en direction des communes de moins de 5.000 habitants.

L'augmentation du plafond de 2 à 3 dossiers autorisés pour les communes de plus de 5.000 habitants, auquel il faut ajouter l'intervention pour soutenir les aménagements de vidéo-protection et la poursuite du volet spécial piscine vont dans le bon sens.

**Malheureusement mon troisième mot sera pour regretter qu'une fois encore, notre demande de retour à des critères pour moduler les subventions attribuées ne soit pas entendue.**

Or pour nous, cela reste un point de blocage rédhibitoire nous empêchant de voter ce dispositif. L'esprit n'y est pas.

L'équité ce n'est pas le nivellement, l'uniformité qui ignore que certaines communes ont besoin d'être aidées plus fortement que d'autres, quel que soit le nombre de leurs habitants.

- Parce qu'elles disposent de faibles recettes fiscales en raison du faible niveau de vie de leurs administrés,
- parce qu'elles ont fait le choix d'une ambitieuse politique de logements sociaux, ce qui au passage en dispense certaines autres,
- parce qu'elles doivent dépenser plus que d'autres pour répondre à l'urgence sociale,
- ou encore parce qu'elles subissent pour le compte des communes alentours des nuisances fortes au quotidien.

Sur ce dernier point, je pourrais prendre l'exemple d'Harfleur dont les 3 quartiers sont sectionnés par toutes les voies de communication routière et ferroviaire de l'agglomération havraise.

Ou encore celui de Saint-Etienne-du-Rouvray ou de Oissel qui, s'il n'est pas stoppé à temps, devront subir les tourments du contournement Est de Rouen pour qu'ailleurs on puisse mieux respirer.

Enfin si tant est que ce projet aboutisse à ce résultat bénéfique pour les communes qui ne sont pas situées dans l'Est de la Métropole. Vous connaissez nos fortes réserves à ce sujet.

Ne pas reconnaître ces inégalités communales en se refusant d'agir pour les compenser à travers les subventions accordées, ne serait-ce qu'à la marge, représente pour nous une injustice flagrante.

Je note d'ailleurs, concernant le fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle, que ce travail sur les critères a non seulement débouché sur un compromis pour les maintenir, mais plus encore, pour les étendre puisque nous sommes passés de 3 à 5 critères.

C'est donc possible et souhaité d'un côté et c'est refusé de l'autre. Il n'y a pas de cohérence.

**Un dernier mot, c'est le quatrième, pour vous rappeler que l'année dernière nous avons proposé l'application d'un bonus-malus sur ce dispositif d'aides aux communes, afin d'encourager celles qui acceptent de contribuer à la solidarité à travers le co-financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL).**

Et ainsi d'inciter les autres à le faire. Une sur deux tout de même qui bénéficient du FSL sur leur territoire, tout en refusant de verser leur contribution.

Cette proposition a été étudiée, nous vous en remercions, mais a abouti à un constat d'empêchement réglementaire, sous couvert du principe de libre administration des collectivités territoriales. Dont acte. On ne peut pas le faire ici.

Mais nous n'abandonons pas pour autant l'objectif, et nous vous demandons de bien vouloir étudier la manière dont on peut encourager les communes à soutenir le Fonds de solidarité logement, en ne se contentant pas de regretter chaque année qu'une sur deux se dérobe à ce devoir de solidarité.

**En conclusion et se sera mon dernier mot, vous l'aurez compris, les avancées obtenues sur ce dispositif nous ont convaincu de ne pas voter contre,**

**mais l'absence de prise en compte de critères sociaux et/ou de critères d'exposition à des risques et nuisances des communes pour moduler les aides attribuées, nous empêche de voter pour.**

**Nous nous abstiendrons.**